LETTRE APOSTOLIQUE
SPIRITUS ET SPONSA
DU PAPE
JEAN-PAUL II
POUR LE XL ANNIVERSAIRE DE LA CONSTITUTION
SACROSANCTUM CONCILIUM
SUR LA SAINTE LITURGIE

1. "L'Esprit et l'Epouse disent: "Viens!". Que celui qui entend dise: "Viens!". Et que l'homme assoiffé s'approche, que l'homme de désir reçoive l'eau de vie, gratuitement" (*Ap* 22, 17). Ces paroles de l'Apocalypse retentissent dans mon âme, alors que je rappelle qu'il y a quarante ans, le 4 décembre 1963 exactement, mon vénéré prédécesseur, le Pape Paul VI, promulguait la Constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la sainte Liturgie. En effet, qu'est-ce que la Liturgie sinon la voix à l'unisson de l'Esprit Saint et de l'Epouse, la sainte Eglise, qui crient au Seigneur Jésus: "Viens!"? Qu'est d'autre la Liturgie, si ce n'est cette source pure et éternelle d'"eau vive", à laquelle toute personne qui a soif peut puiser gratuitement le don de Dieu (cf. *Jn* 4, 10)?

Dans la Constitution sur la sainte Liturgie, début de cette "grande grâce dont l'Eglise a bénéficié au vingtième siècle" (1) le Concile Vatican II, l'Esprit Saint a véritablement parlé à l'Eglise, en ne cessant de guider les disciples du Seigneur "dans la vérité tout entière" (*Jn* 16, 13). Commémorer le quarantième anniversaire de cet événement constitue une heureuse occasion pour redécouvrir les thématiques de fond du renouveau liturgique souhaité par les Pères du Concile, en vérifier d'une certaine façon l'accueil et tourner le regard vers l'avenir.

Un regard sur la Constitution conciliaire

2. Au cours du temps, à la lumière des fruits qu'elle a produits, on voit toujours plus clairement l'importance de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*. Dans cette Constitution sont tracés de

façon lumineuse les principes qui fondent la pratique liturgique de l'Eglise et en inspirent le sain renouveau au fil du temps (2). La Liturgie est placée par les Pères conciliaires sur l'horizon de l'histoire du salut, dont l'objectif est la rédemption humaine et la parfaite glorification de Dieu. La rédemption trouve son prélude dans les admirables actions divines de l'Ancien Testament et elle a été menée à bien par le Christ Seigneur, en particulier au moyen du Mystère pascal de sa bienheureuse passion, de sa résurrection de la mort et de sa glorieuse ascension (3). Elle a toutefois besoin d'être non seulement annoncée, mais réalisée, et c'est ce qui se produit "par le sacrifice et les sacrements autour desquels gravite toute la vie liturgique" (4). Le Christ se rend présent de façon particulière dans les actions liturgiques, en associant à lui l'Eglise. Chaque célébration liturgique est donc l'oeuvre du Christ Prêtre et de son Corps mystique, "culte public intégral" (5), dans laquelle on participe par un avant-goût à la Liturgie de la Jérusalem céleste (6). C'est pourquoi "la Liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Eglise, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu" (7).

3. La perspective liturgique du Concile ne se limite pas au domaine intra-ecclésial, mais s'ouvre à l'horizon de toute l'humanité. En effet, le Christ, dans sa louange au Père, unit à lui toute la communauté des hommes, et il le fait de façon singulière précisément à travers la mission de prière de l'"Eglise elle-même qui, non seulement par la célébration de l'Eucharistie, mais aussi par d'autres moyens et surtout par l'accomplissement de l'office divin, loue sans cesse le Seigneur et intercède pour le salut du monde entier" (8).

La vie liturgique de l'Eglise, dans l'optique de *Sacrosanctum Concilium*, prend un souffle cosmique et universel, marquant de façon profonde le temps et l'espace de l'homme. Dans cette perspective, on comprend également l'attention renouvelée que la Constitution porte à l'année liturgique, chemin à travers lequel l'Eglise commémore le Mystère pascal du Christ et le revit (9).

Si tout cela constitue la Liturgie, le Concile affirme à juste titre que chaque célébration liturgique "est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Eglise ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré" (10). Dans le même temps, le Concile reconnaît que "la Liturgie ne remplit pas toute l'activité de l'Eglise" (11). En effet, la Liturgie suppose, d'une part, l'annonce de l'Evangile et, de l'autre, exige le témoignage chrétien dans l'histoire. Le mystère proposé dans la prédication et dans la catéchèse, accueilli dans la foi et célébré dans la Liturgie, doit façonner toute la vie des croyants, qui sont appelés à en devenir les messagers dans le monde (12).

4. A propos des diverses réalités impliquées dans la célébration liturgique, la Constitution prête ensuite une attention spéciale à l'importance de la musique sacrée. Le Concile l'exalte en lui donnant comme objectif "la gloire de Dieu et la sanctification des fidèles" (13). En effet, la musique sacrée est un moyen privilégié pour faciliter une participation attentive des fidèles à la célébration sacrée, comme le souhaitait déjà mon vénéré prédécesseur saint Pie X dans le Motu Proprio *Parmi les sollicitudes*, dont nous fêtons cette année le centenaire. Cet anniversaire m'a précisément offert récemment l'occasion de répéter la nécessité que la musique, selon les

directives de *Sacrosanctum Concilium* (14), conserve et accroisse son rôle au sein des célébrations liturgiques en tenant compte du caractère propre de la Liturgie, ainsi que de la sensibilité de notre époque et des traditions musicales des diverses régions du monde.

5. Un autre thème fécond en développements, traité par la Constitution conciliaire, est celui concernant l'art sacré. Le Concile offre des indications claires afin que celui-ci continue à avoir, à notre époque également, une place importante, de façon à ce que le culte puisse aussi resplendir en raison de la dignité et de la beauté de l'art liturgique. Il sera opportun de prévoir dans ce but des initiatives pour la formation des divers artisans et des artistes responsables de la construction et de l'embellissement des édifices destinés à la Liturgie (15). Sur la base de ces orientations apparaît une vision de l'art et, en particulier, de l'art sacré, qui le place en relation "avec la beauté infinie de Dieu, qui doit être exprimée de quelque façon dans les oeuvres humaines" (16).

Du renouveau à l'approfondissement

6. Quarante plus tard, il est bon de mesurer le chemin parcouru. En d'autres occasions, j'ai déjà suggéré une sorte d'examen de conscience à propos de l'accueil du Concile Vatican II (17). Cet examen doit également concerner la vie liturgique et sacramentelle. "La Liturgie est-elle vécue comme "source et sommet" de la vie ecclésiale, selon l'enseignement de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*?" (18). La redécouverte de la valeur de la Parole de Dieu, que la réforme liturgique a accomplie, a-t-elle trouvé un écho concret au sein de nos célébrations? Jusqu'à quel point la Liturgie est-elle entrée dans la vie concrète des fidèles et marque-t-elle le rythme de chaque communauté? Est-elle comprise comme une voie de sainteté, une force intérieure du dynamisme apostolique et du caractère missionnaire de l'Eglise?

7. Le renouveau conciliaire de la Liturgie trouve son expression la plus évidente dans la publication des *livres liturgiques*. Après une première période, qui a vu une insertion progressive des nouveaux textes au sein des célébrations liturgiques, un approfondissement des richesses et des potentialités qu'ils contiennent devient nécessaire. A la base de cet approfondissement doit se trouver le principe de la *pleine fidélité* à l'Ecriture Sainte et à la Tradition, interprétées de façon autorisée en particulier par le Concile Vatican II, dont les enseignements ont été ensuite répétés et développés par le Magistère. Cette fidélité engage tout d'abord ceux qui, en vertu de leur fonction épiscopale, ont "la charge de présenter à la Majesté divine le culte de la religion chrétienne et de le régler selon les préceptes du Seigneur et selon les lois de l'Eglise" (19); elle interpelle dans le même temps toute la communauté ecclésiale "selon la diversité des ordres, des fonctions, et de la participation effective" (20).

Dans cette perspective, il est plus que jamais nécessaire de développer la vie liturgique au sein de nos communautés, à travers une formation adaptée des ministres et de tous les fidèles, en vue de cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, souhaitée par le Concile (12).

8. Une *pastorale liturgique* adaptée à une pleine fidélité aux nouveaux *ordines* est donc nécessaire. A travers ceux-ci a progressivement eu lieu cet intérêt renouvelé pour la *Parole de Dieu* selon l'orientation du Concile qui souhaite une "lecture de la Sainte Ecriture plus abondante, plus variée et mieux adaptée" (22). Les nouveaux lectionnaires offrent par exemple un vaste choix de passages des Ecritures, qui constituent une source intarissable à laquelle le Peuple de Dieu peut et doit puiser. Nous ne pouvons pas oublier, en effet, que dans "l'écoute de la Parole de Dieu s'édifie et croît l'Eglise, et que les oeuvres admirables qu'autrefois Dieu a accomplies de nombreuses façons dans l'histoire du salut, sont représentées en vérité mystique dans les signes de la célébration liturgique" (23). Au sein de la célébration, la Parole de Dieu exprime la plénitude de sa signification, en incitant l'existence chrétienne à un renouveau continu, afin que "ce que l'on écoute dans la célébration liturgique soit ensuite réalisé aussi dans la vie" (24).

9. Le dimanche, jour du Seigneur, où l'on rappelle de façon particulière la résurrection du Christ, se trouve au centre de la vie liturgique, comme "le fondement et le noyau de l'année liturgique" (25). Des efforts importants ont sans aucun doute été accomplis dans la pastorale afin que la valeur du dimanche soit redécouverte. Mais il faut insister sur ce point, car "la richesse spirituelle et pastorale du dimanche, telle que la tradition nous l'a transmise, est vraiment grande. Prise dans toute sa signification et avec toutes ses implications, elle est en quelque sorte une synthèse de la vie chrétienne et une condition pour bien la vivre" (26).

10. La vie spirituelle des fidèles est nourrie par la célébration liturgique. C'est à partir de la Liturgie que doit être réalisé le principe que j'ai énoncé dans la Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*: "Il faut un christianisme qui se distingue avant tout dans l'art de la prière" (27). *Sacrosanctum Concilium* interprète de façon prophétique cette urgence, en incitant la communauté chrétienne à intensifier la vie de prière non seulement à travers la Liturgie, mais également à travers les "pieux exercices", tant qu'ils sont accomplis en harmonie avec la Liturgie, comme s'ils dérivaient de celle-ci et qu'ils y conduisaient (28). L'expérience pastorale des dernières décennies a consolidé cette intuition. Une précieuse contribution a été apportée dans ce sens par la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, avec le Directoire sur la piété populaire et la liturgie (29). J'ai moi-même voulu, ensuite, dans la Lettre apostolique *Rosarium Virginis Mariae* (30) et en lançant l'Année du Rosaire, expliciter les richesses contemplatives de cette prière traditionnelle, qui s'est largement affirmée au sein du Peuple de Dieu, et j'en ai recommandé la redécouverte comme voie privilégiée de contemplation du visage du Christ à l'école de Marie.

Perspectives

11. Si l'on considère l'avenir, nombreux sont les défis auxquels la Liturgie est appelée à répondre. En effet, au cours de ces quarante années, la société a subi de profonds changements, dont certains mettent à rude épreuve l'engagement ecclésial. Nous nous trouvons face à un monde où, même dans les régions d'antique tradition chrétienne, les signes de l'Evangile diminuent progressivement. Le temps est venu d'une *nouvelle évangélisation*. La Liturgie est directement

interpellée par ce défi.

A première vue, celle-ci semble être mise de côté par une société largement sécularisée. Mais le fait certain est que, malgré la sécularisation, à notre époque réapparaît, sous de nombreuses formes, un besoin renouvelé de spiritualité. Comment ne pas voir, en cela, la preuve qu'au plus profond de l'homme il n'est pas possible d'effacer la soif de Dieu? Il existe des questions qui ne trouvent de réponse que dans un contact personnel avec le Christ. Ce n'est que dans l'intimité avec Lui que chaque existence acquiert sa signification, et qu'elle peut parvenir à vivre l'expérience de la joie, qui fit dire à Pierre sur le mont de la Transfiguration: "Maître, il est heureux que nous soyons ici" (*Lc* 9, 33).

12. Face à cette aspiration à la rencontre avec Dieu, la Liturgie offre la réponse la plus profonde et efficace. Elle le fait en particulier dans l'Eucharistie, par laquelle il nous est donné de nous unir au sacrifice du Christ et de nous nourrir de son Corps et de son Sang. Il faut toutefois que les pasteurs fassent en sorte que le sens du mystère pénètre les consciences, en redécouvrant et en pratiquant l'*art "mystagogique"*, si cher aux Pères de l'Eglise (31). Leur tâche consiste, en particulier, à promouvoir des célébrations dignes, en prêtant l'attention due aux diverses catégories de personnes: enfants, jeunes, adultes, personnes âgées et handicapées. Tous doivent se sentir accueillis au sein de nos assemblées, de façon à pouvoir respirer l'atmosphère de la première communauté de croyants: "Ils se montraient assidus à l'enseignement des apôtres, fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières" (*Ac* 2, 42).

13. Un aspect qu'il faut cultiver avec une plus grande application au sein de nos communautés est l'*expérience du silence*. Nous avons besoin de celui-ci "pour accueillir dans nos coeurs la pleine résonance de la voix de l'Esprit Saint, et pour unir plus étroitement la prière personnelle à la Parole de Dieu et à la voix publique de l'Eglise" (32). Dans une société qui vit de manière toujours plus frénétique, souvent étourdie par le bruit et distraite par l'éphémère, redécouvrir la valeur du silence est vital. Ce n'est pas un hasard si, même en dehors du culte chrétien, se diffusent des pratiques de méditation qui accordent de l'importance au recueillement. Pourquoi ne pas lancer, avec audace pédagogique, une éducation spécifique au silence au sein même des propres paramètres de l'expérience chrétienne? Nous devons avoir à l'esprit l'exemple de Jésus, qui "sortit et s'en alla dans un lieu désert, et là il priait" (*Mc* 1, 35). La Liturgie, dans ses divers moments et ses diverses manifestations, ne peut pas négliger celui du silence.

14. La pastorale liturgique, à travers l'introduction aux diverses célébrations, doit transmettre *le goût de la prière*. Elle le fera, certes, en tenant compte des capacités de chaque croyant, quels que soient son âge et sa culture; mais elle devra le faire en cherchant à ne pas se contenter du "minimum". La pédagogie de l'Eglise doit savoir "oser". Il est important d'introduire les fidèles à la célébration de la Liturgie des Heures qui, "en tant que prière publique de l'Eglise est source de la piété et l'aliment de la prière personnelle" (33). Celle-ci n'est pas une action individuelle ou "privée, mais appartient à tout le Corps de l'Eglise [...] Donc, si les fidèles sont convoqués pour la

Liturgie des Heures et se rassemblent tous, unissant leurs coeurs et leurs voix, ils manifestent l'Eglise qui célèbre le mystère du Christ" (34). Cette attention privilégiée accordée à la prière liturgique ne se trouve pas en opposition avec la prière personnelle, mais la suppose et l'exige au contraire (35), elle se conjugue bien avec les autres formes de prière communautaire, surtout si elles sont reconnues et recommandées par l'Autorité ecclésiale (36).

15. Dans l'éducation à la prière et en particulier dans la promotion de la vie liturgique, le rôle des pasteurs est incontournable. Celui-ci implique un devoir de discernement et de guide. Cela ne doit pas être perçu comme un principe de durcissement, en opposition avec la nécessité de l'âme chrétienne de s'abandonner à l'action de l'Esprit de Dieu, qui intercède en nous et "pour nous, en des gémissements ineffables" (*Rm* 8, 26). A travers la direction des Pasteurs se réalise plutôt un principe de "garantie", prévu par le dessein de Dieu sur l'Eglise et lui-même gouverné par l'assistance de l'Esprit Saint. Le renouveau liturgique réalisé au cours des dernières décennies a révélé comment il est possible de conjuguer une norme qui assure à la Liturgie son identité et sa dignité, tout en gardant des espaces de créativité et d'adaptation, qui la rapprochent des exigences de styles des diverses régions, situations et cultures. En ne respectant pas les normes liturgiques, on en arrive parfois à des *abus quelquefois graves*, qui obscurcissent la vérité du mystère et qui créent un égarement et des tensions au sein du Peuple de Dieu (37). Ces abus n'ont rien à voir avec l'esprit authentique du Concile et ils doivent être corrigés par les pasteurs, avec une attitude de fermeté prudente.

Conclusion

16. La promulgation de la Constitution liturgique a marqué, dans la vie de l'Eglise, une étape d'une importance fondamentale pour la promotion et le développement de la Liturgie. L'Eglise qui, animée par le souffle de l'Esprit, vit sa mission de "sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité avec tout le genre humain" (38), trouve dans la Liturgie l'expression la plus élevée de sa réalité mystérique.

Dans le Seigneur Jésus et dans son Esprit, toute l'existence chrétienne devient "sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu", authentique "culte spirituel" (*Rm* 12, 1). Le mystère qui se réalise dans la Liturgie est véritablement grand. A travers celui-ci, une partie du Ciel s'ouvre sur la terre et de la communauté des croyants s'élève, en harmonie avec le chant de la Jérusalem céleste, l'hymne de louange éternel: *"Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt caeli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis!"*.

Que se développe, en ce début de millénaire, une *"spiritualité liturgique"*, qui fasse prendre conscience du Christ comme premier "liturge", qui ne cesse d'agir dans l'Eglise et dans le monde en vertu du Mystère pascal sans cesse célébré, et qui associe l'Eglise à lui, pour rendre louange au Père, dans l'unité de l'Esprit Saint.

Avec ce souhait, je donne à tous ma Bénédiction du plus profond du coeur.

Du Vatican, le 4 décembre de l'année 2003, vingt-sixième de mon Pontificat.

IOANNES PAULUS II

---

1) Jean-Paul II, Lettre apos. *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001), n. 57: *AAS* 93 (2001), 308; cf. Lettre apos. *Vicesimus quintus* (4 décembre 1988), n. 1: *AAS* 81 (1989), 897.

2) Cf. n. 3.

3) Cf. n. 5.

4) n. 6.

5) n. 7.

6) Cf. n. 8.

7) n. 10.

8) n. 83.

9) Cf. n. 5.

10) n. 7.

11) n. 9.

12) Cf. n. 10.

13) n. 112.

14) Cf. n. 6.

15) Cf. n. 127.

16) n. 122.

17) Cf. Lettre apos. *Tertio millennio adveniente* (10 novembre 1994), n. 36: *AAS* 87 (1995), 28.

18) *Ibid.*

19) Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 26.

20) Conc. oecum. Vat. II, Const. sur le sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 26.

21) Cf. n. 14; Jean-Paul II, Lettre apos. *Vicesimus quintus* (4 décembre 1988), n. 15: *AAS* 81 (1989), 911-912.

22) n. 35.

23) *Ordo Lectionum Missae*, n. 7.

24) *Ibid.*, n. 6.

25) Conc. oecum. Vat. II, Const. sur la sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 106; cf. Jean-Paul II, Lettre apos. *Vicesimus quintus* (4 décembre 1988), n. 22: *AAS* 81 (1989), 917.

26) Jean-Paul II, Lettre apos. *Dies Domini* (31 mai 1998), n. 81: *AAS* 90 (1998), 763.

27) n. 32: *AAS* 93 (2001), 288.

28) Cf. n. 13.

29) Cité du Vatican, 2002.

30) Cf. *AAS* 95 (2003), nn. 5-36.

31) Cf. Jean-Paul II, Lettre apos. *Vicesimus quintus* (4 décembre 1988), n. 21: *AAS* 81 (1989), 917.

32) *Institutio generalis Liturgiae Horarum*, n. 213.

33) Conc. oecum. Vat. II, Const. sur la sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 90.

34) *Institutio generalis Liturgiae Horarum*, nn. 20.22.

35) Cf. Conc. oecum. Vat. II, Const. sur la sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 12.

36) Cf. *Ibid.*, n. 13.

37) Jean-Paul II, Lettre encycl. *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003), n. 52: *AAS* 95 (2003), 468; Lettre apos. *Vicesimus quintus* (4 décembre 1988), n. 13: *AAS* 81 (1989), 910-911.

38) Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium,* n. 1.

Copyright © Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana